Nº169 - vendredi 5 décembre 2014



Lettre hebdomadaire d'information de l'Autorité

A la Une

Edito

. L'excellence et l'inclusion numériques de nos territoires: une ambition commune

Secteur des télécoms

. L'ARCEP rassemble toutes ses données chiffrées dans un observatoire unique

Utilisateurs

. Qualité de service de l'internet fixe : l'ARCEP répond aux consommateurs

Collectivités territoriales

- . Retour sur le GRACO plénier 2014
- . Le compte rendu des travaux du GRACO 2014 est publié

France

. Coup d'envoi des premiers " challenges Big data "

Ecosystème numérique

. " Capitaine futur et le voyage extraordinaire ", quand l'art numérique s'adresse aux enfants

Interview vidéo

. Catherine Maussion, journaliste à Libération

Ils ont dit

. Alain Juppé, maire de Bordeaux

Le chiffre de la semaine

. 53%

L'excellence et l'inclusion numériques de nos territoires: une ambition commune

Dix ans après la première réunion des réseaux d'initiative publique, le groupe d'échange entre l'ARCEP, les collectivités territoriales et les opérateurs (GRACO) a tenu sa session plénière 2014 cette semaine avec l'ensemble des parties prenantes de l'aménagement numérique du territoire : régulateur, services du gouvernement, élus nationaux et locaux, équipementiers, opérateurs et experts. Ce rendez-vous aura rappelé que l'objectif poursuivi par tous est le déploiement du très

haut débit, aussi bien fixe que mobile, sur l'ensemble du territoire, pour tous les usagers (particuliers, entreprises, administrations).

Favoriser l'aménagement du territoire fait partie des missions que la loi assigne à l'ARCEP. Cela se traduit au quotidien, dans ses décisions, ses analyses, sa participation ou l'organisation de nombreuses instances de concertation et d'échange, ses auditions au Parlement ou encore ses visites régulières sur le terrain. Le cadre de déploiement du FttH en est un bon exemple, puisqu'il vise, dans les zones moins denses du territoire, à inciter au déploiement et à la mutualisation, entre les opérateurs, du réseau FttH, respectant ainsi le principe de l'investissement efficace

Toutefois, si l'ARCEP fixe un cadre favorable à l'investissement en vue du déploiement des réseaux à très haut débit, elle ne finance ni ne prescrit les déploiements des opérateurs. En la matière, l'action des collectivités territoriales est importante : depuis le vote de l'article L.1425-1 du code général des collectivités territoriales, il y 10 ans, elles ont en effet la possibilité d'être de véritables acteurs de l'aménagement numérique de leur territoire. Palliant l'insuffisance de l'initiative privée dans certaines zones, leur action permet de mieux articuler les initiatives publiques et privées, dans un souci de cohérence et de valorisation de leur territoire. Cette action permet à la France d'être aujourd'hui bel et bien entrée dans l'ère du très haut débit, aussi bien fixe que mobile : près de la moitié des foyers sont éligibles au très haut débit fixe fin 2014 et plus de 80% de la population est couverte par au moins un réseau à très haut débit mobile (4G).

Si ce déploiement du très haut débit est d'ores et déjà important, il va encore s'améliorer. Il apparait d'autant plus important d'achever très rapidement la couverture du territoire en haut débit fixe et mobile, certaines zones blanches existant encore. L'ARCEP a pris et continuera à prendre les initiatives qui relèvent de ses compétences pour remédier à cette situation.

C'est en effet à la fois l'excellence et la lutte contre la fracture numérique qu'il faut viser.

Jean-Ludovic Silicani Président de l'ARCEP

- Revoir les débats du GRACO
- Retour sur le GRACO plénier
- Compte rendu des travaux du GRACO 2014

AGENDA

Le collège de l'ARCEP se réunit tous les mardis et tous les jeudis.

■ A venir

18 décembre

Réception dans le grand salon de la Sorbonne à l'occasion du départ de Jean-Ludovic Silicani, président de l'ARCEP, et de Daniel-Georges Courtois, membre du collège.

11 décembre

Comité de prospective de l'ARCEP

9 décembre

L'ARCEP présentera à la presse, conjointement avec le Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies (CGEIET), les résultats de la 12ème enquête annuelle sur la diffusion, en France, des technologies de l'information et de la communication.

■ Dans le rétroviseur

5 décembre

Présentation aux associations de consommateurs des résultats de l'observatoire de la qualité de service de l'internet fixe

4 décembre

- . Jean-Ludovic Silicani a été auditionné par la Commission de réflexion et de propositions sur " le droit et les libertés à l'âge numérique " de l'Assemblée nationale, sur la question de la neutralité des réseaux.
- . L'ARCEP a organisé un tchat sur la qualité de service de l'internet fixe / Le script des échanges

3 et 4 décembre

Jacques Stern, membre du collège de l'Autorité, a assisté à la réunion plénière de l'Organe des régulateurs européens des communications électroniques (ORECE) qui s'est tenu à Bruxelles.

2 décembre

Réunion plénière du GRACO (Groupe d'échanges entre l'ARCEP, les collectivités territoriales et les opérateurs) / <u>En</u> savoir plus

21 novembre

Jean-Ludovic Silicani a introduit le séminaire annuel de l'institut Multi-Média.

20 novembre

Jean-Ludovic Silicani est intervenu, à Montpellier, au " Digiworld Summit 2014 " de l'IDATE.

19 novembre

- . Jean-Ludovic Silicani s'est entretenu avec Emmanuel Macron, ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique.
- . Françoise Benhamou, membre du collège, a participé à la réunion plénière du GREP (Groupe des régulateurs européens postaux) à Bucarest (Roumanie) / En savoir plus

DU CÔTÉ DE LA RÉGULATION

SECTEUR DES TÉLÉCOMS

Terminaison d'appel (TA) : accord de la Commission européenne pour la TA d'appel vocal fixe et mobile mais demande de justifications pour la TA SMS



La Commission européenne a approuvé, le 28 novembre, le projet de décision de l'ARCEP sur la régulation des terminaisons d'appel vocal fixe et mobile sur la période 2014-2017, et a demandé des justifications à l'ARCEP sur les terminaisons d'appel SMS. La Commission s'interroge sur la pertinence d'une nouvelle régulation des terminaisons d'appel SMS qui pourrait, selon elle, handicaper le développement des services de messagerie instantanée, proposés par les acteurs *over the top* (OTT), alors que l'ARCEP a choisi de ne pas brider cette solution ouverte et universelle, plébiscitée par les utilisateurs, que constitue le SMS.

L'ARCEP va collaborer activement avec la Commission et l'Organe des régulateurs européen des communications électroniques (ORECE), qui est invité à rendre un avis sur les doutes de la Commission, afin de continuer à prendre des mesures de régulation efficaces.

La presse en parle

La décision de la Commission européenne de ne pas valider en l'état le projet d'analyse de marché de la terminaison d'appel SMS qui lui a été notifié le 28 octobre 2014 par l'ARCEP, est abondamment commentée par la presse française (ainsi que sur Twitter) qui s'étonne de la position de la Commission qui tend à favoriser les acteurs OTT par rapport aux opérateurs mobiles :

- Lu sur Twitter : Et vous, vous êtes plutôt SMS ou Whats App ?
- Electron Libre : Bruxelles voudrait des SMS plus chers
- ZDNet : Bruxelles critique les tarifs trop bas voulus par l'ARCEP et veut imposer un modèle perdant-perdant
- Challenges : Les SMS français ? pas assez chers pour Bruxelles !
- Les Numeriques : <u>Bruxelles préfère Whats App</u>
- Contexte : Bras de fer entre Paris et Bruxelles sur le SMS illimité
- Silicon : Bruxelles tape sur les doigts de l'ARCEP
- La Tribune : Réguler le prix des SMS ? Bruxelles est contre, la France pour

Le communiqué

La décision de la Commission européenne

L'ARCEP rassemble toutes ses données chiffrées dans un observatoire unique



Dans un souci de lisibilité et pour permettre une meilleure compréhension des marchés français des communications électroniques et postales, l'ARCEP a décidé de rassembler l'ensemble des données techniques, économiques et d'usage, qu'elle publie de manière régulière, en un unique observatoire plus facilement accessible sur le site internet de l'Autorité.

Voir l'observatoire

Les métiers de l'ARCEP - Focus sur l'équipe en charge des statistiques et des collectes d'information auprès des opérateurs

La collecte d'informations et de données économiques auprès des acteurs du secteur est un outil essentiel de la régulation. Elle assure à l'Autorité une bonne connaissance du marché, nourrit ses analyses et lui permet d'évaluer l'impact de ses décisions sur l'évolution des marchés étudiés. L'ARCEP rend ainsi public, sous réserve du respect du secret statistique - aucune donnée individuelle d'un opérateur n'est publiée -, une multitude d'indicateurs destinés à informer tous les acteurs qu'ils soient opérateurs, analystes, journalistes mais aussi organismes publics.

L'ARCEP peut se définir en ce domaine comme un " passeur d'informations ". En servant d'intermédiaire à d'autres institutions telles que l'Institut national de la statistique (INSEE), l'Autorité contribue à la rationalisation des informations collectées auprès des entreprises. L'INSEE alimente ainsi, sans interroger de nouveau les opérateurs, ses comptes nationaux trimestriels et annuels, calcule l'indice des prix des services aux entreprises dans le secteur des télécommunications, ou encore celui des prix à la consommation des services mobiles. Une convention d'échange de données signée entre l'ARCEP et l'INSEE fixe la méthodologie de calcul, l'utilisation des mêmes profils de consommation et le partage des bases de données tarifaires pour le calcul de cet indice. Certaines informations sont également envoyées à différentes instances internationales telles que la Commission européenne, l'OCDE ou encore l'Union internationale des télécommunications, qui rendent publiques les statistiques de chaque pays sous forme de comparaisons européennes et internationales.



C'est à un rythme soutenu, environ tous les mois, que l'ARCEP publie, à clôture de Bourse, ses données statistiques. L'équipe " statistiques " de l'Autorité produit seize enquêtes, aussi bien annuelles que trimestrielles, à partir d'informations collectées par voie électronique auprès des opérateurs (contrairement aux équipementiers et aux fournisseurs de services, les opérateurs ont, d'après les articles L32-4, L135, L33-1 et L37-1 du CPCE, l'obligation de répondre aux questionnaires d'enquête). Les enquêtes de l'ARCEP regroupent des données de parc (abonnements...), économiques et concurrentielles (chiffres d'affaires, emploi, investissements, indices de prix...), mais aussi d'usages (nombre de SMS envoyés, minutes de voix consommées...). Elles sont adaptées en permanence aux évolutions du marché : ainsi, dès la mise en place des offres 4G, l'Autorité a intégré cet indicateur dans ses publications. Pour répondre à une demande récurrente des opérateurs, l'ARCEP a décidé en mars 2014 de simplifier et d'alléger les informations qui leur sont demandées, participant ainsi au chantier de simplification administrative engagé par l'Etat.

Dirigée par Sophie Palus, l'équipe "statistiques" est composée de quatre personnes chargées de la collecte, du traitement et de la publication des informations : Anne-Laure Durand, adjointe, gère les données relatives au haut débit, aux services à valeur ajoutée, aux liaisons louées, aux investissements et à l'emploi. Elle est également en charge des relations avec les instances internationales. Géraldine Olivier prend en charge les données du marché fixe, tandis que Christian Vidal suit les données du marché mobile. Enfin, Baptiste Amar est responsable de l'observatoire annuel postal et des indices des prix.



De gauche à droite : Christian Vidal, Anne-Laure Durand, Sophie Palus, Baptiste Amar et Géraldine Olivier

L'équipe suit également les études consacrées aux usages et aux équipements ; la prochaine édition de l'étude annuelle sur la diffusion des TIC dans la société française, réalisée conjointement avec le CGEIET, sera d'ailleurs rendue publique mardi 9 décembre prochain.

Le calendrier de publication de ces données chiffrées, désormais rassemblées en un observatoire unique, est disponible <u>en ligne</u>, sur le site de l'ARCEP. Certaines de ces données sont disponibles au format Excel, xml et json, et sont téléchargeables sur le site de l'Autorité, ainsi que sur celui d'Etalab, l'ARCEP s'étant résolument engagée dans le processus d'ouverture des données publiques.

L'évolution des réseaux fixes en un seul coup d'oeil



Cliquer pour agrandir

Du monopole de France Télécom sur la boucle locale cuivre à l'ouverture à la concurrence du secteur des télécommunications qui a permis l'introduction du câble et de la fibre optique sur le marché, en passant par l'avènement et l'autorisation de nouvelles technologies telles que le VDSL2, l'ARCEP a regroupé, dans un schéma synthétique, les évolutions règlementaires, techniques et économiques vécues par les réseaux fixes depuis les années 80.

Des évolutions qui permettent aujourd'hui à plus de 25 millions d'abonnés d'avoir accès à internet avec des débits allant de 1 jusqu'à plus de 200 Mbit/s.

Ce schéma est à retrouver dans le dernier numéro des cahiers de l'ARCEP consacré aux technologies.

Le cahier de l'ARCEP consacré aux technologies

UTILISATEURS

Qualité de service de l'internet fixe : l'ARCEP répond aux consommateurs

Jeudi 4 décembre, l'ARCEP a organisé un tchat sur la version-test de ses premières mesures de qualité du service fixe d'accès à internet, publiée le 25 novembre. Ce tchat a réuni en direct environ 250 participants et généré plus d'une centaine de questions. Thibaud Furette, Malo Jaffré et Hichem Miled, qui suivent notamment ces sujets à l'Autorité, ont répondu à 24 questions pendant une heure. Nombreux sont les utilisateurs qui ont souhaité revenir sur la notion de qualité de service et sa définition, mais aussi sur la méthode suivie par l'Autorité pour mesurer la qualité de service (financement, appel à un prestataire indépendant, organisation du comité technique...). Cette discussion a aussi permis à l'ARCEP de dévoiler les perspectives de ce dispositif de mesure appelé à évoluer : " cette première publication n'est que le début d'un travail de longue haleine", comme l'ont conclu les trois experts de l'Autorité.

En complément de ce tchat, l'Autorité, consciente de la technicité de ce rapport, a décidé de réunir, vendredi 5 décembre, les associations de consommateurs. Cette réunion a été l'occasion de leur apporter les précisions et rappels nécessaires à la bonne compréhension des données présentées, afin qu'ils les exploitent au mieux dans le cadre de leur mission d'information des consommateurs.



Le rapport

Le script du tchat

SECTEUR POSTAL

Hausse des tarifs postaux pour le transport de la presse

L'ARCEP a rendu public un avis sur les tarifs 2015 des offres de La Poste concernant l'envoi de journaux et imprimés périodiques relevant du service universel. Au 1er janvier 2015, la hausse moyenne prévue pour les tarifs de l'offre Publissimo est de 3,5 %. Cette offre, qui ne représente que 3% du chiffre d'affaires et des volumes des services d'envois de presse de La Poste, est constituée des produits " Esprit libre " et " Intégral " qui augmenteront de 3,5 % chacun.

Dans un contexte de baisse de 1,2 % des volumes en moyenne, ces hausses se justifient par une réduction du déficit et par le rééquilibrage des marges entre les produits. Au regard de ces éléments, l'Autorité a rendu un avis favorable à ce projet.



L'avis

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Homogénéiser les réseaux et harmoniser les tarifs : le cap à tenir pour un déploiement efficace du très haut débit

Le groupe d'échange entre l'ARCEP, les collectivités territoriales et les opérateurs (GRACO) a tenu sa réunion plénière annuelle le 2 décembre dernier. Cet événement a réuni près de 250 participants, parmi lesquels de nombreux parlementaires, élus locaux, opérateurs, représentants de différentes administrations nationales ou locales, experts et journalistes. 7741 personnes ont suivi ces débats en vidéo ou en audio, dont 4502 internautes sur mobile et tablettes.



Jean-Ludovic Silicani, président de l'ARCEP ouvrait pour la dernière fois, à ce titre, une réunion du GRACO. " *Le chantier du très haut débit avance bien, tant au niveau de la couverture que des abonnements* ", s'est-il félicité. En effet, le nombre de prises éligibles au très haut débit (via le FttH, le câble modernisé ou le cuivre dopé par le VDSL2) était d'environ 8 millions fin 2009, et, compte tenu des déploiements FttH en cours et de l'arrivée du VDSL2 en distribution indirecte, il atteindra près de 13 millions (+35%) fin 2014, ce qui rendra près de la moitié des foyers français éligible au THD. Les RIP de nouvelle génération offrent déjà, à eux seuls, 550 000 prises FttH.



En introduction des tables-rondes, **Pascal Faure**, directeur général des entreprises au ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique, s'est, de son côté, interrogé sur la nécessité d'accompagner les opérateurs dans l'industrialisation des réseaux : "Les opérateurs sont des clients pour les RIP et des entreprises qui ont besoin de processus industriels clairs, homogènes et faciles à exploiter. [...] Mais l'industrialisation ne se décrète pas, il faut créer les conditions de son développement. La Mission THD contribue à l'harmonisation, ses travaux complètent et prolongent ceux de l'ARCEP. " S'agissant de la tarification de la fibre, Pascal Faure a fait état des objectifs économiques à poursuivre : garantir la juste rémunération des infrastructures et leur entretien, permettre la concurrence et rendre possible la péréquation géographique sur l'ensemble du territoire national.

O Tarification de la fibre : vers une harmonisation nationale ?

Pierre Mirabaud, président du comité de concertation France Très haut débit, a introduit la première table ronde, en formulant plusieurs vœux pour le déploiement du très haut débit : améliorer l'information aux collectivités territoriales, en les alertant sur les risques juridiques et financiers ; accompagner davantage les acteurs locaux ; renforcer la régulation pour une meilleure visibilité ; et enfin, veiller à la protection et à la valorisation des investissements publics pour que les niveaux tarifaires soient suffisants : " une baisse de 1€ du tarif d'accès mensuel amènerait des besoins de subvention supplémentaire de 150 à 200 euros par prise, ce qui est difficilement soutenable ".







Pierre-Jean Benghozi, membre du collège de l'ARCEP animait cette première table ronde : en matière de tarification " il s'agit de résoudre l'équation suivante : d'une part, financer et stimuler les déploiements et faire venir les opérateurs, et, d'autre part, assurer l'équilibre économique de l'exploitation ". Mais dans quelle mesure la mise en place d'un cadre tarifaire peut participer à résoudre cette équation ? " Peut-on envisager d'avoir des tarifs différents selon les territoires ? ", s'est interrogé Pierre-Jean Benghozi, " la réponse ne va pas de soi, elle est éminemment politique ". Le gouvernement module son soutien financier selon le coût estimé et la localisation : cela permet une péréquation qui tend vers une harmonisation nationale des tarifs de gros. Cette harmonisation est non seulement souhaitable, mais incontournable pour Patrice Martin-Lalande, député, président du syndicat mixte Loir-et-Cher numérique : " chaque département et chaque région ne peut pas faire sa propre tarification " a-t-il déclaré avant de s'en enquérir auprès des opérateurs : " les tarifs de détails sont-ils homogènes ? ". L'élu a par ailleurs demandé à être accompagné davantage sur ces questions : " oui j'ai besoin d'être informé, il faut nous aider à gérer ces problématiques tarifaires ". Patrice Martin-Lalande a exprimé le besoin de pouvoir consulter davantage l'ARCEP, quitte à légiférer pour élargir ses compétences et son rôle de conseil. En effet, " la fracture numérique ne doit pas se retrouver dans la tarification ". A l'Ouest, l'état d'avancement des projets étant plus poussé, Hervé le Norcy, directeur général de Mégalis Bretagne, en a profité pour soulever la question du " juste retour sur investissement " pour les collectivités territoriales. " La région Bretagne s'est engagée dans une politique volontariste d'aménagement du territoire", a-t-il souligné." Mais cet investissement a une valeur qui doit être connue et reconnue. Il faut récompenser l'effort des communes, permettre que les prix pratiqués entrainent un juste retour dont il faut calibrer les contours ". Comparant la valeur en économie à l'énergie en physique, **Nicolas Curien**, professeur émérite au CNAM, ancien membre du collège de l'ARCEP, a gagé que la perte de valeur était due à un manque d'information. D'où, pour lui, l'importance de la régulation.

Maxime Lombardini, directeur général d'Iliad-Free, a quant à lui évoqué la complexité des déploiements en zone très dense et le "cauchemar" que représentait la mutualisation dans les immeubles. Des zones qu'il faut, selon lui, prioriser avant les zones AMII et les RIP. Sur le plan France THD, Maxime Lombardini a regretté que le mix technologique (la montée en débit et le VDSL) ne soit pas plus poussé. Quant à la question de la tarification au détail, le directeur général a affirmé qu'elle devait "naturellement être unique". Une homogénéité confirmée par Pierre Louette, directeur général adjoint et secrétaire général d'Orange, qui a toutefois noté que certains tarifs de gros étaient "anormalement bas" sur quelques projets de RIP, et mis en garde sur les "erreurs" qui peuvent naître de l'enthousiasme à développer des réseaux.

L'information comme clé de la réussite de l'industrialisation des réseaux

L'écosystème du très haut débit en France est d'autant plus complexe qu'il compte beaucoup d'acteurs, publics et privés, qui

interagissent les uns avec les autres au cours du temps. C'est ce qu'a rappelé Philippe Distler, membre du collège de l'ARCEP, en introduction à la seconde table ronde qu'il a animé. Il s'agit donc de veiller à " l'articulation entre projets locaux et harmonisation nationale sous l'angle technique et opérationnel entre les différents acteurs ".





Jacques de Heere, président directeur général d'Acome, s'est voulu rassurant sur l'industrie française de la fibre, assurant qu'après des périodes difficiles, " aujourd'hui elle va mieux. Son environnement est très sain et durable en France ". En effet, la main d'œuvre française non délocalisable est un véritable booster pour l'économie, en témoigne la croissance de l'activité de 30% en 2013 et 40% en 2014. En conséquence, le PDG recommande : " ne plus rien changer au cadre technique et réglementaire ". Une nécessaire stabilité du cadre qu'a également revendiquée Pierre-Eric Saint André, directeur général d'Axione qui, par ailleurs, a prédit " du sang et des larmes pour ceux qui n'ont pas compris les problématiques en amont. On ne conçoit bien que ce qu'on exploite ", a-t-il souligné avant d'expliquer qu'il est essentiel de comprendre les besoins des clients et le rythme des déploiements et des investissements des opérateurs. Comprendre et rester informé à la fois donc. Car pour Hervé Bocher, vice-président du Conseil général de Loire-Atlantique les retours d'expérience négatifs sont la conséquence d'un mauvais dialogue entre opérateurs et clients : " le suivi des actions menées est à améliorer pour mieux coller à la réalité du terrain ".

La voix des territoires insulaires s'est également exprimée lors de ces échanges. **Vincent Payet**, conseiller régional de La Réunion, a fait part d'un enjeu particulier sur un territoire en proie à des taux de chômage importants - la création de richesse et d'emplois : " plus de 500 emplois directs seront créés grâce au déploiement du très haut débit, et 20 fois plus en termes d'emplois indirects, pour cela il faut anticiper avec la formation ".

d'emplois indirects, pour cela il faut anticiper avec la formation ".

" Nous souhaitons être au rendez-vous du numérique " a affirmé, de son côté, Bally Bagayoko, vice-président du Conseil général de Seine-Saint-Denis, qui s'est estimé " plutôt satisfait du travail engagé " (deux conventions cadre avec Orange et SFR ont été signées), malgré un manque de " visibilité précise sur les investissements à venir ". L'élu a par ailleurs émis une inquiétude au sujet de la récente fusion Numericable/SFR et des engagements pris par SFR qui devront être honorés. " Les relations sont bonnes, pourvu que ça dure! " s'est-il exclamé en interpellant Jérôme Yomtov, directeur général délégué de Numericable, qui a annoncé l'accélération de la stratégie nationale de l'opérateur quant au déploiement de la fibre optique : " l'année 2015 sera l'année de la fibre optique aussi bien en termes de déploiements qu'en termes de multiplication des prises ".

La page dédiée au GRACO

Le compte rendu des travaux du GRACO 2014 est publié



A l'occasion de la réunion plénière du GRACO, l'ARČEP a publié le compte-rendu des travaux 2014 du GRACO, un document destiné avant tout aux élus locaux et à leurs services. Il s'articule cette année autour de sept grandes thématiques. Les lecteurs y trouveront notamment un état des lieux des réseaux d'initiative publique (RIP) et des schémas directeurs territoriaux d'aménagement numérique (SDTAN) - presque tous achevés en 2014 -, des informations sur les principes à respecter pour construire sa grille tarifaire d'accès aux réseaux FttH en zones moins denses, un chapitre consacré à la couverture mobile du territoire et aux principes d'actions pour les collectivités dans ce domaine.

Le document revient également sur les technologies alternatives à la fibre optique, sur le très haut débit pour les entreprises et sur l'accès aux services de médias audiovisuels en zone non dégroupée. Enfin, une dernière partie s'intéresse à l'extinction du réseau cuivre.

Lire le compte rendu 2014

L'ACTUALITÉ DU SECTEUR

EN FRANCE

Coup d'envoi des premiers " challenges Big data "

Axelle Lemaire, secrétaire d'Etat en charge du numérique, a lancé, le 3 décembre, les premiers " challenges Big Data ", un programme qui s'inscrit dans le cadre des investissements d'avenir. Cette initiative permettra à des start-up et PME de se rapprocher de grands groupes et d'organismes publics prêts à ouvrir l'accès à leurs données afin qu'elles les exploitent de manière innovante. Pas moins de 55 concours seront organisés pendant trois ans. Axa, Pôle emploi, Les Échos, La Poste, CDC Propriété intellectuelle (Caisse des dépôts et des Consignations) et Bouygues sont les premières entreprises à se prêter au jeu de ces challenges.



Pour Axelle Lemaire, " l'objectif est de dynamiser l'écosystème Big Data. Il faut pour cela rassembler les entreprises, ou entités publiques, détenant des données exploitables, d'une part, et les start-up ou PME ayant une grande expertise sur le Big Data, d'autre part, afin de faire émerger des solutions radicalement nouvelles pour tous les acteurs ". La filière de big data en France bénéficie d'un soutien public de 60 millions d'euros.

En savoir plus

ET AUSSI ...

ÉCOSYSTÈME NUMÉRIQUE

" Capitaine futur et le voyage extraordinaire ", ou quand l'art numérique s'adresse aux enfants



La Gaîté Lyrique propose, jusqu'au 8 février 2015, une immersion dans les profondeurs de l'ordinateur à travers une exposition interactive destinée aux petits comme aux grands enfants. Dans ce voyage extraordinaire, le visiteur est invité à se perdre dans une forêt de fibres dont les terminaisons lumineuses changent de couleurs au contact du corps ou à jouer sur une balançoire qui éloigne ou rapproche du cosmos...

Une exposition ludique est proposée où l'enfant devient l'acteur principal des œuvres d'art. Une invitation à comprendre le monde numérique qui nous entoure et à deviner les perspectives d'un futur peut-être plus proche qu'on ne le croit.

En savoir plus

L'INTERVIEW

Coup d'œil dans le rétroviseur du secteur des télécoms

Catherine Maussion, journaliste à Libération

Elle a suivi, pendant une vingtaine d'années, plusieurs secteurs économiques, et surtout celui des télécommunications, pour le quotidien Libération. Avant de se poser rue Béranger, elle traitait déjà de ces questions, sous un angle consumériste, pour le mensuel de l'association de consommateurs UFC-Que Choisir.

Catherine Maussion est une " historique ". Du monopole à aujourd'hui, elle a tout vécu : l'ouverture à la concurrence du secteur des télécoms, l'entrée de Bouygues Télécom sur le marché du mobile, la création de l'ART (devenue l'ARCEP), l'arrivée de la Freebox et du triple play, les bagarres homériques entre opérateurs... " La concurrence a été un bien pour le client final ", estime -t-elle. " On peut discuter de son incidence sur l'emploi et sur l'investissement, mais au final, le bilan est favorable au consommateur ". Les chantiers à venir, selon elle, pour les régulateurs : la neutralité du net et les libertés individuelles.

Coup de chapeau à une journaliste talentueuse qui, par son écriture, a su mieux que personne sublimer l'interconnexion, le dégroupage ou la terminaison d'appel.

Durée : 6 min 02 © ARCEP - décembre 2014

ILS ONT DIT ...

LE CHIFFRE DE LA SEMAINE

53%

C'est la pénétration des smartphones sur le marché mobile français au deuxième trimestre 2014. Source : ARCEP

Retrouvez toutes les lettres hebdomadaires précédentes <u>en cliquant ici</u>.

Autorité de régulation des communications électroniques et des postes 7, square Max Hymans - 75730 Paris Cedex 15 Téléphone : +33 1 40 47 70 00 - Télécopie : +33 1 40 47 71 98

[&]quot; Les poches de croissance se trouvent dans la numérisation de l'économie classique " . Alain Juppé, maire de Bordeaux, L'informaticien (n° 129 - novembre 2014)